

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
COMMUNE DE POMPIGNAN (GARD)
Modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme

Objet de la mise à disposition du public et date :

Modification simplifiée N°2 pour erreur matérielle

Mise à disposition du public ouverte du 1^{er} septembre 2025 au 30 septembre 2025 soit une durée de 1 mois selon arrêté du Maire N°20250601 du 06 juin 2025.

Décision pouvant être adoptée et autorité compétente :

Mise en conformité du zonage sur la cartographie du PLU avec le zonage autorisé par arrêté préfectoral pour les Carrières Sud Pompignan

Autorité compétente pour ouvrir et organiser la mise à disposition du public : Commune de Pompignan

Consultation du dossier de mise à disposition du public :

Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre de mise à disposition du public, le dossier sera déposé à la mairie de Pompignan, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat : lundi-mardi-jeudi-vendredi 8H-12H. Il pourra être consulté soit sous format papier soit sur un poste informatique.

Il pourra aussi être consulté de manière dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.pompignan30.fr>

Consignation des observations :

Les observations éventuelles peuvent être consignées sur le registre papier en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat : lundi-mardi-jeudi-vendredi 8H-12H ou bien elles peuvent être adressées :

Par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de Monsieur le Maire – MAIRIE – 4, place de la mairie – 30170 POMPIGNAN

Par mail à l'adresse suivante : accueil@pompignan30.com

Personne responsable du projet :

Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire de la commune de Pompignan – 04.66.77.21.88